

RESTRICTED

SR/51

9 mai 1949

FRENCH

ORIGINAL: ENGLISH

19 DEC 1950

M. | | |

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA CINQUANTE-ET-UNIEME SEANCE

tenue à Lausanne, le lundi 9 mai 1949  
à 10 heures

Présents: M. de Boisanger (France) - Président  
M. Yalcin (Turquie)  
M. Ethridge (Etats-Unis)  
  
M. de Azcarate - Secrétaire principal

-----

Négociations avec les délégations arabes et israélienne

Le PRESIDENT rapporte brièvement la teneur des conversations qu'il a eues au cours du samedi et du dimanche avec M. Ammoun, de la délégation libanaise, et M. Eytan de la délégation israélienne. Le samedi il a indiqué individuellement à ces délégués que le moment était maintenant venu d'entrer dans une phase plus active des négociations et leur a demandé s'ils pourraient suggérer une base pouvant servir à des discussions ultérieures. M. Ammoun a répondu qu'il semblerait difficile aux délégations arabes de faire une telle suggestion mais qu'elles accepteraient une suggestion émanant de la Commission. M. Eytan a fait une réponse analogue dans ses grandes lignes. Au cours d'autres conversations, le lendemain, le Président a exprimé sa conviction que la seule base pratique de discussion serait le Plan de partage de 1947. La réponse arabe à cette suggestion n'est pas encore parvenue, mais on a laissé entendre au Président qu'elle serait favorable. On vient de recevoir une réponse écrite de M. Eytan, dans laquelle il est déclaré, en substance, que la délégation israélienne accepte cette suggestion sous réserve qu'aucune déclaration ne soit faite à la presse pour le moment présent.

M. ETHRIDGE est également d'avis que les dispositions territoriales du Plan de partage fourniraient une base de départ acceptable pour des négociations. Il convient toutefois de ne pas perdre de vue que les délégations arabes souhaitent voir la Commission proposer non pas une simple base de négociation

ciation mais un véritable règlement. Sa délégation ne peut participer à l'élaboration d'un projet quel qu'il soit ressemblant à un règlement dont les termes seraient dictés. Le position de son gouvernement n'a pas changé depuis l'adoption de la résolution du 11 décembre 1948. Il maintient encore que tout règlement territorial doit être négocié librement.

Le PRESIDENT affirme que la position de sa délégation est la même que celle de la délégation des Etats-Unis. Il a indiqué clairement aux représentants arabes et israéliens que la Commission avait simplement pour but de les aider à s'approcher d'une solution en leur fournissant une base de négociations.

M. Eytan ayant fait un commentaire en ce qui concerne le projet de "Préambule", le Président a déclaré que la Commission continuerait à étudier ce document et le discuterait aussitôt que l'on se serait mis d'accord sur une base de négociations. Il a montré à M. Eytan, qui n'a fait aucune observation, le projet de "Déclaration de principes" préparé par le Secrétariat.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL déclare que, puisqu'aucune déclaration ne doit être faite à la presse, il serait souhaitable que la Commission soit en possession d'une acceptation écrite, par les délégations arabes, de la proposition de poursuivre les négociations sur la base du Plan de partage.

Le PRESIDENT se déclare d'accord sur ce point mais considère qu'il vaut mieux que la Commission ne fasse pas tout d'abord cette proposition formellement par écrit. Il assumera la responsabilité de demander aux délégations arabes une réponse écrite à sa proposition verbale.

Le Président demande au Secrétaire principal de se mettre en rapport avec les délégations arabes qui ont déjà accepté en partie le fond d'un projet de communiqué de presse et de les informer que la Commission a l'intention de ne pas émettre ce communiqué pour le moment.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL présente alors une réponse, préparée par le Secrétariat, à la lettre émanant des délégations arabes, en ce qui concerne les séances collectives avec la Commission.

Décision: La Commission adopte le projet de réponse.

Le PRESIDENT fait circuler une lettre reçue la veille de M. Eytan, dans laquelle il est déclaré que le gouvernement d'Israël est disposé à effectuer un dénombrement en vue de déterminer le nombre de réfugiés arabes qui seraient rapatriables du fait qu'ils se trouvent séparés des membres très proches de leur famille. Conformément à une suggestion de M. Eytan, visant à ce que les propositions israéliennes soient communiquées aux délégations arabes, le Président propose que le Secrétaire principal prépare un résumé des points sur lesquels la délégation israélienne a fourni une réponse satisfaisante et communique ce résumé aux délégations arabes; il lui semble que de nombreux points de ce résumé présenteraient un intérêt considérable pour ces délégations ainsi que pour les réfugiés eux-mêmes. Il pense également qu'on pourrait établir une liste analogue comportant les points auxquels le gouvernement israélien n'a pas encore donné de réponse satisfaisante et propose que l'on approche M. Eytan une fois de plus, en vue de s'efforcer d'obtenir une réponse complète sur ces points.

Le Président a dit de même à M. Eytan que les représentants des réfugiés sont présents à Lausanne et espèrent avoir l'occasion de rencontrer les représentants israéliens. M. Eytan s'est déclaré disposé à les voir. Le Président a eu également une entrevue avec M. Meron qui lui a promis de présenter une déclaration relative à la position financière et économique de l'Etat d'Israël que l'on pourrait communiquer aux délégations arabes pour information.

#### Mission technique sur les réfugiés

M. COOK communique à la Commission des renseignements sur l'état du recrutement des membres de la mission technique sur les réfugiés. Il vient d'apprendre, à l'instant, que l'on a proposé les noms de deux personnalités pour occuper le siège de la France, mais le Secrétaire général n'est pas encore disposé à présenter l'un de ces deux noms à la Commission et s'occupe encore de la question en consultation avec la délégation française à Lake Success. La délégation des Etats-Unis à Lake Success a proposé quatre noms qui ont été soumis à M. Ethridge; deux de ces candidats se trouvent à présent en Suisse et il leur sera accordé une entrevue. En ce qui concerne le membre

turc, le Secrétaire général a soumis un nom et le Bureau de Genève a obtenu du Ministère des Affaires Etrangères d'Ankara la désignation d'un autre candidat; il est maintenant nécessaire de cabler ce second nom au Secrétaire général en vue de recueillir son approbation.

M. YALCIN élève une protestation contre cette façon de procéder; il ne peut admettre qu'il soit de la compétence du Secrétaire général de donner un avis sur un candidat proposé par un Etat Membre. Il est possible que cette approbation du Secrétaire général soit nécessaire dans des questions relatives au budget mais elle ne l'est pas dans le choix des personnes.

Le PRÉSIDENT déclare, qu'à son sens, puisqu'on a prié le Secrétaire général de s'occuper de la question il convient de lui donner une certaine latitude dans le choix des personnes, en consultation avec les délégations permanentes à Lake Success. Il fait remarquer qu'un précédent a déjà été créé, le Secrétaire général ayant formulé des observations en ce qui concerne certains candidats proposés par le gouvernement français.

M. YALCIN répond qu'il ne peut accepter ce précédent. Le Secrétaire général aurait dû consulter le gouvernement turc avant de proposer un nom.

Le SECRÉTAIRE PRINCIPAL déclare que le Secrétaire général suit une procédure normale et établit une liste de candidats disponibles et qualifiés après consultation avec les gouvernements intéressés. Son intervention dans la question ne se fonde pas simplement sur des motifs d'ordre budgétaire, elle s'exerce à la demande expresse de la Commission. En outre, suivant le cablogramme reçu de Lake Success, le nom du candidat turc a été soumis après consultation du représentant turc à Lake Success et avec son approbation.

#### Article de journal

Le PRÉSIDENT attire l'attention de la Commission sur un article signé C.L. Sulzberger paru dans le NEW YORK TIMES du jeudi 5 mai. Il trouve cet article très désagréable et désire appeler l'attention du Secrétaire principal sur ce point.

Le Président fait ensuite mention de l'enregistrement sur disques des débats de la première journée, à la Commission

Politique, sur la question de l'admission d'Israël. Il se rend compte que le Secrétariat a dû assumer des dépenses considérables pour fournir les disques et il fait ressortir leur importance et leur utilité pour la Commission.